

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**COMMUNE DE VILLEFRANQUE 224**

Numéro SIRET : 21640558900013

POSTE COMPTABLE : Trésorerie d'Hasparren

**M14**

**BUDGET PRIMITIF  
voté par nature**

**BUDGET COMMUNE DE VILLEFRANQUE 224**

**ANNEE 2023**

**SOMMAIRE**

Pages	
	I. Informations générales A - Informations statistiques, fiscales et financières B - Modalités de vote du budget II. Présentation générale du budget A1 - Vue d'ensemble - Sections A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres B1 - Balance générale du budget - Dépenses B2 - Balance générale du budget - Recettes III. Vote du budget A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses B2 - Section d'investissement - Détail des recettes B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

	Jointes	Sans objet
A - Eléments du bilan A1 - Présentation croisée par fonction A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux A2.4 - Etat de la dette - Typologie de répartition de l'encours A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements A4 - Etat des provisions A5 - Etalement des provisions A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes A7.1.1 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Section de fonctionnement A7.1.2 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Section d'investissement A7.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Section de fonctionnement A7.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Section d'investissement A8 - Etat des charges transférées A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers B - Engagements hors bilan B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé B1.5 - Etat des autres engagements donnés B1.6 - Etat des engagements reçus B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale C - Autres éléments d'informations C1 - Etat du personnel C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	X	X

**SOMMAIRE**

<b>IV. ANNEXES</b>	<b>Jointes</b>	<b>Sans objet</b>
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X	
C3.2 - Liste des établissements publics créés	X	
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	X	
D - Décisions en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures		X
D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	X	
D2 - Arrêté et signatures	X	

<table border="1" style="margin-bottom: 5px;"> <tr><td></td><td></td><td></td><td>6</td><td>4</td><td>5</td><td>5</td><td>8</td></tr> </table> <b>COMMUNE DE VILLEFRANQUE 224</b> <b>BP 2023</b>				6	4	5	5	8	<b>BUDGET PRIMITIF</b>
			6	4	5	5	8		

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques		Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)		2 900
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 in fine)		39
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :		
Communauté d'Agglomération Pays Basque		

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyenne nationale du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
2 790 325,00	2 896 873,00	985,66	895,56

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	751,86	736,00
2	Produits des impositions directes/population	340,36	415,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	787,86	926,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	290,90	301,00
5	Encours de dette/population	126,93	679,00
6	DGF/population	46,55	152,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0,3982	0,5130
8	Dépenses de fonct. et remb. de la dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0,9795	0,8790
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,3692	0,3250
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,1611	0,7300

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier défini à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre compris au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT).

Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios pré respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
  - au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
    - avec les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B3,
    - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

.....

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget cumulé de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**FONCTIONNEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	2 515 717,09	2 284 815,00
	+	+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	20 150,00	
	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ (2)</b>		251 052,09
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>	2 535 867,09	2 535 867,09

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)</b>	1 029 397,01	1 300 146,67
	+	+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	740 347,65	159 720,26
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (2)</b>		309 877,73
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>	1 769 744,66	1 769 744,66

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>4 305 611,75</b>	<b>4 305 611,75</b>
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificative et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telle qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre à 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>		<b>A2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

<b>Chap.</b>	<b>Libellé</b>	<b>Pour mémoire budget précédent</b>	<b>Restes à réaliser 2022</b>	<b>Propositions nouvelles</b>	<b>VOTE</b>	<b>TOTAL (= RAR + vote)</b>
011	Charges à caractère général	609 232,44		726 790,50	726 790,50	726 790,50
012	Charges de personnel et frais assimilé	816 993,16		868 386,36	868 386,36	868 386,36
014	Atténuations de produits	295 217,00		295 217,00	295 217,00	295 217,00
65	Autres charges de gestion courante	362 041,42	20 150,00	275 643,76	275 643,76	295 793,76
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>2 083 484,02</b>	<b>20 150,00</b>	<b>2 166 037,62</b>	<b>2 166 037,62</b>	<b>2 186 187,62</b>
66	Charges financières	15 268,44		8 279,80	8 279,80	8 279,80
67	Charges exceptionnelles	36 000,00		6 000,00	6 000,00	6 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (	100,00		100,00	100,00	100,00
022	Dépenses imprévues	5 000,00				
<b>Total des dépenses réelles de fonct.</b>		<b>2 139 852,46</b>	<b>20 150,00</b>	<b>2 180 417,42</b>	<b>2 180 417,42</b>	<b>2 200 567,42</b>
023	Virement à la section d'investissement (	257 189,16		335 299,67	335 299,67	335 299,67
042	Opé. d'ordre transfert entre sections (2)	8 598,61				
043	Opé. d'ordre intérieur de la sect. fonct					
<b>Total des dépenses d'ordre de fonct.</b>		<b>265 787,77</b>	<b>0,00</b>	<b>335 299,67</b>	<b>335 299,67</b>	<b>335 299,67</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 405 640,23</b>	<b>20 150,00</b>	<b>2 515 717,09</b>	<b>2 515 717,09</b>	<b>2 535 867,09</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>2 535 867,09</b>
--	---------------------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

<b>Chap.</b>	<b>Libellé</b>	<b>Pour mémoire budget précédent</b>	<b>Restes à réaliser 2022</b>	<b>Propositions nouvelles</b>	<b>VOTE</b>	<b>TOTAL (= RAR + vote)</b>
013	Atténuations de charges	23 786,95		23 104,00	23 104,00	23 104,00
70	Produits des services, domaine et vent	223 540,00		195 900,00	195 900,00	195 900,00
73	Impôts et taxes	1 627 138,00		1 756 253,00	1 756 253,00	1 756 253,00
74	Dotations, subventions et participations	281 496,67		260 958,00	260 958,00	260 958,00
75	Autres produits de gestion courante	82 561,38		39 000,00	39 000,00	39 000,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>2 238 523,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 275 215,00</b>	<b>2 275 215,00</b>	<b>2 275 215,00</b>
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	2 026,94		9 600,00	9 600,00	9 600,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires					
<b>Total des recettes réelles de fonct.</b>		<b>2 240 549,94</b>	<b>0,00</b>	<b>2 284 815,00</b>	<b>2 284 815,00</b>	<b>2 284 815,00</b>
042	Opé. ordre transfert entre sections (2)	9 000,00				
043	Opé. ordre intérieur de la sect. fonct.(2)					
<b>Total des recettes d'ordre de fonct.</b>		<b>9 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 249 549,94</b>	<b>0,00</b>	<b>2 284 815,00</b>	<b>2 284 815,00</b>	<b>2 284 815,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE</b>	<b>251 052,09</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>2 535 867,09</b>
--	---------------------

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (1)</b>	<b>335 299,67</b>
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Solde de l'opération : DF 023 + DF 042 - RF 042

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II	
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES				A3	

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2022	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks					
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)	2 543,00	2 543,00	7 680,00	7 680,00	10 223,00
204	Subventions d'équipement versées			20 000,00	20 000,00	20 000,00
21	Immobilisations corporelles	150 885,18	80 280,75	34 000,00	34 000,00	114 280,75
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	30 255,73	1 977,49			1 977,49
	Total des opérations d'équipement	2 487 790,22	655 546,41	801 949,34	801 949,34	1 457 495,75
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>2 671 474,13</b>	<b>740 347,65</b>	<b>863 629,34</b>	<b>863 629,34</b>	<b>1 603 976,99</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement reçues					
16	Emprunts et dettes assimilés	182 969,10		57 628,25	57 628,25	57 628,25
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)					
26	Participations et créances ratt. à des particip.	500,00				
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues	5 000,00				
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>188 469,10</b>	<b>0,00</b>	<b>57 628,25</b>	<b>57 628,25</b>	<b>57 628,25</b>
45...	Total des opé. pour le compte de tiers					
<b>Total des dépenses réelles d'invest.</b>		<b>2 859 943,23</b>	<b>740 347,65</b>	<b>921 257,59</b>	<b>921 257,59</b>	<b>1 661 605,24</b>
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	9 000,00				
041	Opérations patrimoniales	923 380,03		108 139,42	108 139,42	108 139,42
<b>Total des dépenses d'ordre d'invest.</b>		<b>932 380,03</b>	<b>0,00</b>	<b>108 139,42</b>	<b>108 139,42</b>	<b>108 139,42</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 792 323,26</b>	<b>740 347,65</b>	<b>1 029 397,01</b>	<b>1 029 397,01</b>	<b>1 769 744,66</b>

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE + 0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES = 1 769 744,66

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2022	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks					
13	Subventions d'investissement reçues (sf 138)	439 499,20	159 499,20	129 343,00	129 343,00	288 842,20
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 165)	227 715,51		195 612,89	195 612,89	195 612,89
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>667 214,71</b>	<b>159 499,20</b>	<b>324 955,89</b>	<b>324 955,89</b>	<b>484 455,09</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sf 1068)	179 069,10		230 000,00	230 000,00	230 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	406 677,56		270 749,66	270 749,66	270 749,66
138	Autres subv. d'investissement non transférables					
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 326,40	221,06	350,00	350,00	571,06
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)					
26	Participations et créances ratt. à des particip.					
27	Autres immobilisations financières			21 052,03	21 052,03	21 052,03
024	Produits des cessions d'immobilisations	360 000,00		9 600,00	9 600,00	9 600,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>947 073,06</b>	<b>221,06</b>	<b>531 751,69</b>	<b>531 751,69</b>	<b>531 972,75</b>
45...	Total des opé. pour le compte de tiers	815 019,76				
<b>Total des recettes réelles d'invest.</b>		<b>2 429 307,53</b>	<b>159 720,26</b>	<b>856 707,58</b>	<b>856 707,58</b>	<b>1 016 427,84</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	257 189,16		335 299,67	335 299,67	335 299,67
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	8 598,61				
041	Opérations patrimoniales	923 380,03		108 139,42	108 139,42	108 139,42
<b>Total des recettes d'ordre d'invest.</b>		<b>1 189 167,80</b>	<b>0,00</b>	<b>443 439,09</b>	<b>443 439,09</b>	<b>443 439,09</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 618 475,33</b>	<b>159 720,26</b>	<b>1 300 146,67</b>	<b>1 300 146,67</b>	<b>1 459 866,93</b>

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE + 309 877,73

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES = 1 769 744,66

## Pour information :

Il s'agit pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (1)
--

335 299,67

(1) Solde de l'opération : RI 021 + RI 040 - DI 040

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Opérations réelles</b>	<b>Opérations d'ordre</b>	<b>TOTAL</b>
011	Charges à caractère général	726 790,50		726 790,50
012	Charges de personnel et frais assimilés	868 386,36		868 386,36
014	Atténuations de produits	295 217,00		295 217,00
60	<i>Achats et variations de stocks</i>			
65	Autres charges de gestion courante	295 793,76		295 793,76
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
66	Charges financières	8 279,80		8 279,80
67	Charges exceptionnelles	6 000,00		6 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	100,00		100,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
022	Dépenses imprévues			
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		335 299,67	335 299,67
<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>		<b>2 200 567,42</b>	<b>335 299,67</b>	<b>2 535 867,09</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
=	

**TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES****2 535 867,09**

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Opérations réelles</b>	<b>Opérations d'ordre</b>	<b>TOTAL</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement reçues			
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1688 non budgétaire)	57 628,25		57 628,25
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
	Total des opérations d'équipement	1 457 495,75		1 457 495,75
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	10 223,00		10 223,00
204	Subventions d'équipement versées	20 000,00	108 139,42	128 139,42
21	Immobilisations corporelles	114 280,75		114 280,75
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours	1 977,49		1 977,49
26	Participations et créances ratt. à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>			
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations</i>			
39	<i>Provisions pour dépréciation</i>			
45...	Opérations pour compte de tiers			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour dépréciation comptes de tiers</i>			
59	<i>Provisions pour dépréciation comptes financiers</i>			
3...	Stocks			
020	Dépenses imprévues			
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>		<b>1 661 605,24</b>	<b>108 139,42</b>	<b>1 769 744,66</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
=	

**TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES****1 769 744,66**

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Opérations réelles</b>	<b>Opérations d'ordre</b>	<b>TOTAL</b>
013	Atténuations de charges	23 104,00		23 104,00
60	<i>Achats et variations des stocks</i>			
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	195 900,00		195 900,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
72	<i>Travaux en régie</i>			
73	Impôts et taxes	1 756 253,00		1 756 253,00
74	Dotations, subventions et participations	260 958,00		260 958,00
75	Autres produits de gestion courante	39 000,00		39 000,00
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	9 600,00		9 600,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires			
79	<i>Transferts de charges</i>			
<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>		<b>2 284 815,00</b>		<b>2 284 815,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE</b>	<b>251 052,09</b>
=	

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>2 535 867,09</b>
--	---------------------

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Opérations réelles</b>	<b>Opérations d'ordre</b>	<b>TOTAL</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	230 000,00		230 000,00
13	Subventions d'investissement reçues	288 842,20		288 842,20
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1688 non budgétaire)	196 183,95		196 183,95
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances ratt. à des particip.			
27	Autres immobilisations financières	21 052,03	108 139,42	129 191,45
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>			
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations</i>			
39	<i>Provisions pour dépréciation</i>			
45...	Opérations pour compte de tiers			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour dépréciation comptes de tiers</i>			
59	<i>Provisions pour dépréciation comptes financiers</i>			
3...	Stocks			
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>		335 299,67	335 299,67
024	Produits des cessions d'immobilisations	9 600,00		9 600,00
<b>Recettes d'investissement - Total</b>		<b>745 678,18</b>	<b>443 439,09</b>	<b>1 189 117,27</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE</b>	<b>309 877,73</b>
=	

<b>AFFECTATION AU COMPTE 1068</b>	<b>270 749,66</b>
=	

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 769 744,66</b>
---	---------------------

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>		<b>A1</b>

<b>Chap. / Art.</b>	<b>Libellé</b>	<b>Pour mémoire budget précédent</b>	<b>Propositions nouvelles</b>	<b>Vote</b>
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>609 232,44</b>	<b>726 790,50</b>	<b>726 790,50</b>
6042	Achats prest.de serv.(autres que terrains à a	102 685,00	110 000,00	110 000,00
60611	Eau et assainissement	6 800,00	6 800,00	6 800,00
60612	Energie - Electricité	45 540,00	90 000,00	90 000,00
60621	Combustibles	6 200,00	6 500,00	6 500,00
60622	Carburants	8 650,00	9 000,00	9 000,00
60623	Alimentations		1 500,00	1 500,00
60624	Produits de traitement	740,00	1 500,00	1 500,00
60628	Autres fournitures non stockées	4 000,00	500,00	500,00
60631	Fournitures d'entretien	10 000,00	8 500,00	8 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	6 500,00	10 550,00	10 550,00
60633	Fournitures de voirie	3 800,00	3 000,00	3 000,00
60636	Vêtements de travail	3 500,00	2 500,00	2 500,00
6064	Fournitures administratives	3 500,00	4 800,00	4 800,00
6065	Livres,disques,cassettes(bibliothèque,médi	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6067	Fournitures scolaires	12 061,00	11 600,00	11 600,00
6068	Autres matières et fournitures		1 500,00	1 500,00
611	Contrats de prestations de services		7 000,00	7 000,00
6135	Locations mobilières	5 800,00	15 700,00	15 700,00
614	Charges locatives et de copropriété	9 133,95	14 500,00	14 500,00
61521	Terrains	3 750,00	2 500,00	2 500,00
615221	Bâtiments publics	14 350,00	10 000,00	10 000,00
615228	Autres bâtiments	2 000,00	2 000,00	2 000,00
615231	Voiries	55 860,00	50 000,00	50 000,00
615232	Réseaux	13 380,00	12 000,00	12 000,00
61524	Bois et forêts	50 000,00	15 000,00	15 000,00
61551	Matériel roulant	7 000,00	7 500,00	7 500,00
61558	Autres biens mobiliers	3 000,00	3 500,00	3 500,00
6156	Maintenance	24 000,00	36 500,00	36 500,00
6161	Multirisques	17 116,32	25 000,00	25 000,00
6162	Assurance obligatoire dommage-constructio		20 000,00	20 000,00
6168	Autres	27 529,78	29 323,00	29 323,00
617	Etudes et recherches	5 000,00	1 200,00	1 200,00
6182	Documentation générale et technique	630,00	750,00	750,00
6184	Versements à des organismes de formation	5 550,00	5 500,00	5 500,00
6226	Honoraires	59 688,60	42 000,00	42 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	4 000,00	35 000,00	35 000,00
6231	Annonces et insertions	300,00	500,00	500,00
6232	Fêtes et cérémonies	12 600,00	15 000,00	15 000,00
6236	Catalogues et imprimés	1 280,79	1 500,00	1 500,00
6237	Publications	10 880,00	12 000,00	12 000,00
6238	Divers	100,00	100,00	100,00
6256	Missions	500,00	3 000,00	3 000,00
6261	Frais d'affranchissement	3 700,00	3 250,00	3 250,00
6262	Frais de télécommunications	7 200,00	13 900,00	13 900,00
627	Services bancaires et assimilés	12,00	20,00	20,00
6281	Concours divers (cotisations...)	899,00	20 000,00	20 000,00
6282	Frais gardiennage(église,forêts&bois commun	5 200,00	5 200,00	5 200,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	5 800,00		
62876	Au GFP de rattachement		9 847,50	9 847,50
6288	Autres services extérieurs	3 746,00	3 000,00	3 000,00
63512	Taxes foncières	10 900,00	12 000,00	12 000,00
63513	Autres impôts locaux	23 350,00	23 250,00	23 250,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>816 993,16</b>	<b>868 386,36</b>	<b>868 386,36</b>

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>		<b>A1</b>

<b>Chap. / Art.</b>	<b>Libellé</b>	<b>Pour mémoire budget précédent</b>	<b>Propositions nouvelles</b>	<b>Vote</b>
6331	Versement mobilité	3 554,19	5 297,51	5 297,51
6332	Cotisations versées au FNAL	481,00	518,91	518,91
6336	Cotisations au centre national et CNFPT	10 662,56	11 294,38	11 294,38
6338	Autres impôts,taxes&vers.assimilés sur rém	1 443,00	1 577,12	1 577,12
6411	Personnel titulaire	521 667,52	502 773,24	502 773,24
6413	Personnel non titulaire	32 752,62	85 308,69	85 308,69
64168	Autres emplois d'insertion		11 275,64	11 275,64
6451	Cotisations à l'URSSAF	89 435,18	96 614,21	96 614,21
6453	Cotisations aux caisses de retraite	119 639,38	116 914,98	116 914,98
6454	Cotisations aux ASSEDIC	1 113,65	3 911,68	3 911,68
6456	Versement au FNC du supplément familial	1 465,00	1 700,00	1 700,00
64731	Versées directement	1 500,00	29 200,00	29 200,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 800,00	2 000,00	2 000,00
6488	Autres charges	31 479,06		
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>295 217,00</b>	<b>295 217,00</b>	<b>295 217,00</b>
739221	FNGIR	295 217,00	295 217,00	295 217,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>362 041,42</b>	<b>275 643,76</b>	<b>275 643,76</b>
6531	Indemnités	80 325,66	82 313,88	82 313,88
6533	Cotisations de retraite	4 183,23	3 935,40	3 935,40
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patron	7 548,41	6 864,48	6 864,48
6535	Formation	2 000,00	1 500,00	1 500,00
65372	Cotis. au fond de financ. de l'alloc. fin manda	50,00	50,00	50,00
6541	Créances admises en non-valeur	300,00	50,00	50,00
65548	Autres contributions	72 668,07	30 000,00	30 000,00
6558	Autres contributions obligatoires		12 425,00	12 425,00
657362	CCAS	3 500,00	3 500,00	3 500,00
6574	Subv.fonct.aux asso.&autres pers. de droits	181 131,00	135 000,00	135 000,00
65888	Autres	10 335,05	5,00	5,00
<b>656</b>	<b>Frais de fonctionnement des groupes d'</b>			
<b>TOTAL GESTION DES SERVICES (a) = 011 + 012 + 014 + 65</b>		<b>2 083 484,02</b>	<b>2 166 037,62</b>	<b>2 166 037,62</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>15 268,44</b>	<b>8 279,80</b>	<b>8 279,80</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	13 981,00	7 099,10	7 099,10
6618	Intérêts des autres dettes	1 287,44	1 180,70	1 180,70
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>36 000,00</b>	<b>6 000,00</b>	<b>6 000,00</b>
6714	Bourses et prix	800,00	800,00	800,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	200,00	200,00	200,00
6745	Subventions aux personnes de droit privé		3 000,00	3 000,00
6748	Autres subventions exceptionnelles	35 000,00	2 000,00	2 000,00
<b>68</b>	<b>Dotations provisions semi-budgétaires (</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>
6817	Dot.aux prov. pour dépré. des actifs circul	100,00	100,00	100,00
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (e)</b>	<b>5 000,00</b>		
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e</b>		<b>2 139 852,46</b>	<b>2 180 417,42</b>	<b>2 180 417,42</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>257 189,16</b>	<b>335 299,67</b>	<b>335 299,67</b>
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre se</b>	<b>8 598,61</b>		
6811	Dot.aux amort.des immo.incorporelles & co	8 598,61		
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>265 787,77</b>	<b>335 299,67</b>	<b>335 299,67</b>
<b>043</b>	<b>Opérations d'ordre à l'intérieur de la sec</b>			

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap. / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>265 787,77</b>	<b>335 299,67</b>	<b>335 299,67</b>
	<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT = DEPENSES REELLES + D'ORDRE</b>	<b>2 405 640,23</b>	<b>2 515 717,09</b>	<b>2 515 717,09</b>
		+		
	<b>RESTES A REALISER N-1</b>	<b>20 150,00</b>		
		+		
	<b>D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>		
		=		
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>2 535 867,09</b>		

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>		<b>A2</b>

<b>Chap. / Art.</b>	<b>Libellé</b>	<b>Pour mémoire budget précédent</b>	<b>Propositions nouvelles</b>	<b>Vote</b>
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>23 786,95</b>	<b>23 104,00</b>	<b>23 104,00</b>
619	R.R.R. obtenus sur services extérieurs		4 600,00	4 600,00
6419	Remboursements sur rémunérations du pe	21 786,95	18 304,00	18 304,00
6459	Remb. sur charges Sécurité Sociale et Pr	2 000,00	200,00	200,00
<b>70</b>	<b>Produits des services, domaine et vente</b>	<b>223 540,00</b>	<b>195 900,00</b>	<b>195 900,00</b>
7022	Coupes de bois	43 250,00	4 000,00	4 000,00
70311	Concession dans les cimetières (produit ne	1 750,00	2 450,00	2 450,00
70321	Droits stationnement&location sur la voie p	7 060,00	15 000,00	15 000,00
70323	Redevance d'occupation du dom.public co	1 000,00	10 000,00	10 000,00
7066	Redevances&droits des services à caract	28 000,00	28 000,00	28 000,00
7067	Relev.&droits des serv.péri-scolaire&ense	135 400,00	130 000,00	130 000,00
70688	Autres prestations de service	3 500,00	250,00	250,00
70878	par d'autres redevables	3 580,00	6 200,00	6 200,00
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>1 627 138,00</b>	<b>1 756 253,00</b>	<b>1 756 253,00</b>
73111	Impôts directs locaux	875 755,00	987 058,00	987 058,00
73211	Attribution de compensation	632 300,00	642 415,00	642 415,00
7343	Taxe sur les pylônes électriques	53 338,00	58 752,00	58 752,00
7351	Taxe sur la consommation finale d'électric	63 745,00	68 028,00	68 028,00
7388	Autres taxes diverses	2 000,00		
<b>74</b>	<b>Dotations, subventions et participations</b>	<b>281 496,67</b>	<b>260 958,00</b>	<b>260 958,00</b>
7411	Dotation forfaitaire	101 714,00	100 000,00	100 000,00
74121	Dotation de solidarité rurale	36 374,00	35 000,00	35 000,00
744	FCTVA	4 760,49	6 640,00	6 640,00
74718	Autres	1 812,00	10 800,00	10 800,00
7482	Compes.perte taxe ad.aux droits mut.,taxe p	48 031,18	30 000,00	30 000,00
74834	Etat-Compens.au titre exonérations taxes f	63 305,00	67 802,00	67 802,00
7488	Autres attributions et participations	25 500,00	10 716,00	10 716,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>82 561,38</b>	<b>39 000,00</b>	<b>39 000,00</b>
752	Revenus des immeubles	34 100,00	35 000,00	35 000,00
7551	Exedent des budgets annexes à car. admin	35 107,00		
757	Redevances versées par fermiers & conce	1 653,90		
7588	Autres produits divers de gestion courante	11 700,48	4 000,00	4 000,00
<b>TOTAL GESTION DES SERVICES</b>		<b>2 238 523,00</b>	<b>2 275 215,00</b>	<b>2 275 215,00</b>
(a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75				
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>			
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>2 026,94</b>	<b>9 600,00</b>	<b>9 600,00</b>
7788	Produits exceptionnels divers	2 026,94	9 600,00	9 600,00
<b>78</b>	<b>Reprises provisions semi-budgétaires (</b>			
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>2 240 549,94</b>	<b>2 284 815,00</b>	<b>2 284 815,00</b>
= a + b + c + d				
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre se</b>	<b>9 000,00</b>		
722	Immobilisations corporelles	9 000,00		
<b>043</b>	<b>Opérations d'ordre à l'intérieur de la sec</b>			
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>9 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 249 549,94</b>	<b>2 284 815,00</b>	<b>2 284 815,00</b>
= RECETTES REELLES + D'ORDRE				

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap. / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
			+	
	RESTES A REALISER N-1		0,00	
	R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE		251 052,09	
			=	
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		2 535 867,09	

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>		<b>B1</b>

Chap. / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
010	<b>Stocks</b>			
20	<b>Immobilisations incorporelles (hors op)</b>	<b>2 543,00</b>	<b>7 680,00</b>	<b>7 680,00</b>
2031	Frais d'études	2 543,00	7 680,00	7 680,00
204	<b>Subventions d'équipement versées (ho</b>		<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>
2041582	Bâtiments et installations		20 000,00	20 000,00
21	<b>Immobilisations corporelles (hors opér)</b>	<b>150 885,18</b>	<b>34 000,00</b>	<b>34 000,00</b>
2111	Terrains nus	9 850,00		
2112	Terrains de voirie		6 000,00	6 000,00
2128	Autres agencements et aménagements de t	4 000,00		
21312	Bâtiments scolaires	1 201,85		
21316	Equipements du cimetière	13 969,56		
21318	Autres bâtiments publics	18 965,64	5 000,00	5 000,00
2138	Autres constructions	1 533,74		
2152	Installations de voirie	19 649,14	5 000,00	5 000,00
21534	Réseaux d'électrification	1 500,00	8 000,00	8 000,00
21568	Autre mat et outil d'incendie et de défense c	12 695,20	10 000,00	10 000,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	5 420,00		
2158	Autres install., matériel et outillage technique	5 991,68		
2181	Install.générales,agencement & aménagement	3 892,80		
2182	Matériel de transport	25 000,00		
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	9 426,59		
2184	Mobilier	4 210,26		
2188	Autres immobilisations corporelles	13 578,72		
22	<b>Immobilisations reçues en affectation (</b>			
23	<b>Immobilisations en cours (hors opératio</b>	<b>30 255,73</b>		
2312	Agencements et aménagements de terra	1 977,49		
2313	Constructions	28 278,24		
	<b>Op. Eq. n°100 Gros travaux de peinture a</b>	<b>10 320,00</b>		
	<b>Op. Eq. n°102 Intempéries 2021</b>	<b>234 345,87</b>		
	<b>Op. Eq. n°103 Voirie 2021</b>	<b>48 829,90</b>		
	<b>Op. Eq. n°106 Remise en état des Ouvra</b>	<b>10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>
	<b>Op. Eq. n°108 Voiries 2022</b>	<b>109 194,36</b>		
	<b>Op. Eq. n°109 Abris site Mendiburua sou</b>	<b>54 000,00</b>	<b>31 000,00</b>	<b>31 000,00</b>
	<b>Op. Eq. n°110 Travaux Eglise 2022</b>	<b>2 500,00</b>		
	<b>Op. Eq. n°111 Travaux espace de restau</b>	<b>2 000,00</b>		
	<b>Op. Eq. n°112 Gros travaux appartement</b>	<b>20 000,00</b>		
	<b>Op. Eq. n°113 Gros travaux Ecole prima</b>	<b>25 019,58</b>		
	<b>Op. Eq. n°114 Intempéries 2022</b>	<b>20 000,00</b>		
	<b>Op. Eq. n°116 TRAVAUX BATIMENTS CO</b>	<b>5 708,84</b>		
	<b>Op. Eq. n°2301 ACHATS MATERIELS ET E</b>		<b>50 000,00</b>	<b>50 000,00</b>
	<b>Op. Eq. n°2302 ACHAT MOBILIER POUR</b>		<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>
	<b>Op. Eq. n°2303 MATERIEL INFORMATIQUE/PH</b>		<b>10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>
	<b>Op. Eq. n°2304 TRAVAUX BAT COMMUNAU</b>		<b>75 000,00</b>	<b>75 000,00</b>
	<b>Op. Eq. n°2305 TRAVAUX DANS LES EC</b>		<b>110 000,00</b>	<b>110 000,00</b>
	<b>Op. Eq. n°2306 PROGRAMME VOIRIE (</b>		<b>150 000,00</b>	<b>150 000,00</b>
	<b>Op. Eq. n°2307 EXTENSION CIMETIERE</b>		<b>32 981,34</b>	<b>32 981,34</b>
	<b>Op. Eq. n°2308 PLAN GESTION BARTHE</b>		<b>10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>
	<b>Op. Eq. n°2309 TRANSITION ECOLOGIQU</b>		<b>10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>
	<b>Op. Eq. n°2310 REBOISEMENT DES ESPA</b>		<b>5 000,00</b>	<b>5 000,00</b>

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap. / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
	Op. Eq. n°2311 REPRISE CONCESSION		7 968,00	7 968,00
	Op. Eq. n°2312 INTEMPERIES 2023		20 000,00	20 000,00
	Op. Eq. n°71 TRVX ACCESSIBILITE BAT C	2 000,00		
	Op. Eq. n°73 INTEMPERIES 2016	826,80		
	Op. Eq. n°82 REFECTION MAIRIE ET LAB	40 000,00	250 000,00	250 000,00
	Op. Eq. n°85 SECURISATION RD 257	1 510,00		
	Op. Eq. n°89 VOIRIE 2018	16,80		
	Op. Eq. n°90 AMENAGT. TRANSPORT U	1 336,50		
	Op. Eq. n°92 CREATION DE PISTES FORE	123 292,80		
	Op. Eq. n°93 Travaux sécurité bâtiments	2 000,00		
	Op. Eq. n°94 Construction d'une maison	1 186 253,54	10 000,00	10 000,00
	Op. Eq. n°96 Programme voiries 2020-2022	4 643,40		
	Op. Eq. n°98 Création d'une voie de circ	7 921,72		
	Op. Eq. n°99 Sécurisation de la RD 137 A	576 070,11		
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>2 671 474,13</b>	<b>863 629,34</b>	<b>863 629,34</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>			
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement reçues</b>			
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilés</b>	<b>182 969,10</b>	<b>57 628,25</b>	<b>57 628,25</b>
1641	Emprunts en euros	174 000,00	49 154,56	49 154,56
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 034,00	350,00	350,00
168758	Autres groupements	7 935,10	8 123,69	8 123,69
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectation (BA, ré</b>			
<b>26</b>	<b>Participations et créances ratt. à des pa</b>	<b>500,00</b>		
26	PARTICIPAT.&CREANCES RATTACHEES	500,00		
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>			
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>5 000,00</b>		
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>188 469,10</b>	<b>57 628,25</b>	<b>57 628,25</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>		<b>2 859 943,23</b>	<b>921 257,59</b>	<b>921 257,59</b>

<b>040</b>	<b>Opération d'ordre transfert entre section</b>	<b>9 000,00</b>		
	<b>Charges transférées</b>	<b>9 000,00</b>		
21312	Bâtiments scolaires	2 000,00		
21318	Autres bâtiments publics	2 000,00		
2151	Réseaux de voirie	2 000,00		
2152	Installations de voirie	2 000,00		
2158	Autres install., matériel et outillage techniqu	1 000,00		
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales</b>	<b>923 380,03</b>	<b>108 139,42</b>	<b>108 139,42</b>
2041582	Bâtiments et installations		108 139,42	108 139,42
2151	Réseaux de voirie	1 440,00		
276358	Autres groupements	106 920,25		
4541	Dépenses	815 019,78		
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>932 380,03</b>	<b>108 139,42</b>	<b>108 139,42</b>

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap. / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
	<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b> <b>= DEPENSES REELLES + D'ORDRE</b>	3 792 323,26	1 029 397,01	1 029 397,01
		+		
	RESTES A REALISER N-1	740 347,65		
		+		
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTECIPE	0,00		
		=		
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 769 744,66</b>		

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap. / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
<b>010</b>	<b>Stocks</b>			
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement reçues</b>	<b>439 499,20</b>	<b>129 343,00</b>	<b>129 343,00</b>
1321	Etats et établissements nationaux	174 185,00	9 343,00	9 343,00
1323	Départements	180 000,00	30 000,00	30 000,00
13258	Autres groupements	43 695,57	90 000,00	90 000,00
1327	Budget communautaire et fonds structurels	38 550,00		
1346	Participations pour voirie et réseaux	3 068,63		
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilés (sf 165)</b>	<b>227 715,51</b>	<b>195 612,89</b>	<b>195 612,89</b>
1641	Emprunts en euros	227 715,51	195 612,89	195 612,89
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sf 204)</b>			
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>			
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>			
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>			
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>			
<b>Total des recettes d'équipement (sauf 138)</b>		<b>667 214,71</b>	<b>324 955,89</b>	<b>324 955,89</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>585 746,66</b>	<b>500 749,66</b>	<b>500 749,66</b>
10222	FCTVA	82 801,54	135 000,00	135 000,00
10226	Taxe d'aménagement	96 267,56	95 000,00	95 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	406 677,56	270 749,66	270 749,66
<b>138</b>	<b>Autres subv. d'inv. non transférables</b>			
<b>165</b>	<b>Dépôts et cautionnements reçus</b>	<b>1 326,40</b>	<b>350,00</b>	<b>350,00</b>
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectation (BA, ré</b>			
<b>26</b>	<b>Participations et créances ratt. à des pa</b>			
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>		<b>21 052,03</b>	<b>21 052,03</b>
27638	Autres établissements publics		21 052,03	21 052,03
<b>024</b>	<b>Produits des cessions d'immobilisation</b>	<b>360 000,00</b>	<b>9 600,00</b>	<b>9 600,00</b>
<b>Total des recettes financières</b>		<b>947 073,06</b>	<b>531 751,69</b>	<b>531 751,69</b>
<b>45...</b>	<b>Op. Cpt. Tiers n°115 VEFA MAISON DE S</b>	<b>815 019,76</b>		
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>815 019,76</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>2 429 307,53</b>	<b>856 707,58</b>	<b>856 707,58</b>

<b>021</b>	<b>Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>257 189,16</b>	<b>335 299,67</b>	<b>335 299,67</b>
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre se</b>	<b>8 598,61</b>		
2802	Frais liés doc. urbanisme & numérisation c	5 000,00		
28051	Concessions et droits similaires	3 598,61		
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>265 787,77</b>	<b>335 299,67</b>	<b>335 299,67</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales</b>	<b>923 380,03</b>	<b>108 139,42</b>	<b>108 139,42</b>
168758	Autres groupements	106 920,25		
2031	Frais d'études	1 440,00		
2313	Constructions	815 019,78		
276358	Autres groupements		108 139,42	108 139,42
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>1 189 167,80</b>	<b>443 439,09</b>	<b>443 439,09</b>

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap. / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT = RECETTES REELLES + D'ORDRE</b>	3 618 475,33	1 300 146,67	1 300 146,67
		+		
	RESTES A REALISER N-1	159 720,26		
		+		
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	309 877,73		
		=		
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 769 744,66</b>		

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N° 100****LIBELLE : Gros travaux de peinture aux frontons**

Chap. / Art.	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/2023	Restes à réaliser 2022 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	<b>DEPENSES</b>	<b>33 691,80</b>	<b>a 5 244,00</b>	<b>0,00</b>	<b>b 0,00</b>	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	33 691,80	5 244,00	0,00	0,00	
21318	Autres bâtiments publics	33 691,80	5 244,00			
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2022	Recettes de l'exercice	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c 0,00</b>	<b>d 0,00</b>	
13	Subventions d'investissement reçues	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00

<b>RESULTAT = (c + d) - (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>-5 244,00</b>
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée d

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N° 102****LIBELLE : Intempéries 2021**

Chap. / Art.	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/2023	Restes à réaliser 2022 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>108 554,64</b>	<b>a 126 194,35</b>	<b>0,00</b>	<b>b 0,00</b>	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	108 554,64	126 194,35	0,00	0,00	
2151	Réseaux de voirie Autres (2152)	105 645,84 2 908,80	126 194,35			
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

<b>RECETTES (répartition) (Pour information)</b>		<b>Restes à réaliser 2022</b>	<b>Recettes de l'exercice</b>	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c 0,00</b>	<b>d</b>	<b>0,00</b>
13	Subventions d'investissement reçues	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00

<b>RESULTAT = (c + d) - (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>-126 194,35</b>
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailer les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée d

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N° 106****LIBELLE : Remise en état des Ouvrages d'Art**

Chap. / Art.	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/2023	Restes à réaliser 2022 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>a 10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>b 10 000,00</b>	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	<b>10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>	
2151	Réseaux de voirie		10 000,00	10 000,00	10 000,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

<b>RECETTES (répartition) (Pour information)</b>		<b>Restes à réaliser 2022</b>	<b>Recettes de l'exercice</b>	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c 0,00</b>	<b>d</b>	<b>0,00</b>
13	Subventions d'investissement reçues	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00

<b>RESULTAT = (c + d) - (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>-20 000,00</b>
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée d

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N° 108****LIBELLE : Voiries 2022**

Chap. / Art.	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/2023	Restes à réaliser 2022 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>27 877,00</b>	<b>a 81 317,36</b>	<b>0,00</b>	<b>b 0,00</b>	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	27 877,00	81 317,36	0,00	0,00	
2152	Installations de voirie Autres (2151)	23 807,28 4 069,72	81 317,36			
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

<b>RECETTES (répartition) (Pour information)</b>		<b>Restes à réaliser 2022</b>	<b>Recettes de l'exercice</b>	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c 0,00</b>	<b>d</b>	<b>0,00</b>
13	Subventions d'investissement reçues	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00

<b>RESULTAT = (c + d) - (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>-81 317,36</b>
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailer les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée d

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N° 109****LIBELLE : Abris site Mendiburua sous MO HSA**

Chap. / Art.	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/2023	Restes à réaliser 2022 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>a 54 000,00</b>	<b>31 000,00</b>	<b>b 31 000,00</b>	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	54 000,00	31 000,00	31 000,00	
21318	Autres bâtiments publics		54 000,00	31 000,00	31 000,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

<b>RECETTES (répartition) (Pour information)</b>		<b>Restes à réaliser 2022</b>	<b>Recettes de l'exercice</b>	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c 0,00</b>	<b>d 0,00</b>	
13	Subventions d'investissement reçues	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00

<b>RESULTAT = (c + d) - (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>-85 000,00</b>
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée d

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N° 111****LIBELLE : Travaux espace de restauration Bellvue**

Chap. / Art.	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/2023	Restes à réaliser 2022 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>a 2 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>b 0,00</b>	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	2 000,00	0,00	0,00	
21318	Autres bâtiments publics		2 000,00			
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

<b>RECETTES (répartition) (Pour information)</b>		<b>Restes à réaliser 2022</b>	<b>Recettes de l'exercice</b>	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c 0,00</b>	<b>d 0,00</b>	
13	Subventions d'investissement reçues	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00

<b>RESULTAT = (c + d) - (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>-2 000,00</b>
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée d

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N° 112****LIBELLE : Gros travaux appartement Ecole Publique**

Chap. / Art.	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/2023	Restes à réaliser 2022 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>a 20 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>b 0,00</b>	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	20 000,00	0,00	0,00	
21318	Autres bâtiments publics		20 000,00			
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

<b>RECETTES (répartition) (Pour information)</b>		<b>Restes à réaliser 2022</b>	<b>Recettes de l'exercice</b>	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c 0,00</b>	<b>d 0,00</b>	
13	Subventions d'investissement reçues	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00

<b>RESULTAT = (c + d) - (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>-20 000,00</b>
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée d

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N° 114****LIBELLE : Intempéries 2022**

Chap. / Art.	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/2023	Restes à réaliser 2022 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>a 20 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>b 0,00</b>	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	20 000,00	0,00	0,00	
2151	Réseaux de voirie		20 000,00			
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

<b>RECETTES (répartition) (Pour information)</b>		<b>Restes à réaliser 2022</b>	<b>Recettes de l'exercice</b>	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c 0,00</b>	<b>d 0,00</b>	
13	Subventions d'investissement reçues	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00

<b>RESULTAT = (c + d) - (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>-20 000,00</b>
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée d

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N° 116**  
**LIBELLE : TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX**

Chap. / Art.	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/2023	Restes à réaliser 2022 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>a</b> <b>5 708,05</b>	<b>0,00</b>	<b>b</b> <b>0,00</b>	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	5 708,05	0,00	0,00	
21318	Autres bâtiments publics		5 708,05			
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

<b>RECETTES (répartition) (Pour information)</b>		<b>Restes à réaliser 2022</b>	<b>Recettes de l'exercice</b>	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c</b> <b>0,00</b>	<b>d</b> <b>0,00</b>	
13	Subventions d'investissement reçues	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00

<b>RESULTAT = (c + d) - (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>-5 708,05</b>
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée d

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N° 2301****LIBELLE : ACHATS MATERIELS ET EQUIP DIVERS POUR ST**

Chap. / Art.	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/2023	Restes à réaliser 2022 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>a</b>	<b>0,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>b</b>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	
21571	Matériel roulant			45 000,00	45 000,00	
2158	Autres install., matériel et outillage technique			5 000,00	5 000,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

<b>RECETTES (répartition) (Pour information)</b>		<b>Restes à réaliser 2022</b>	<b>Recettes de l'exercice</b>	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c</b>	<b>d</b>	<b>0,00</b>
13	Subventions d'investissement reçues	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00

<b>RESULTAT = (c + d) - (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>-50 000,00</b>
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailer les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée d

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N° 2302****LIBELLE : ACHAT MOBILIER POUR BAT COMMUNAUX**

Chap. / Art.	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/2023	Restes à réaliser 2022 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	<b>DEPENSES</b>	<b>0,00</b>	<b>a</b>	<b>0,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>b</b>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	
2184	Mobilier			20 000,00	20 000,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2022	Recettes de l'exercice	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c</b>	<b>d</b>	<b>0,00</b>
13	Subventions d'investissement reçues	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00

<b>RESULTAT = (c + d) - (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>-20 000,00</b>
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée d

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N° 2303****LIBELLE : MATERIEL INFORMATIQUE/PHONE BAT COMMUNAUX**

Chap. / Art.	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/2023	Restes à réaliser 2022 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>a</b>	<b>0,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>b</b>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	
2031	Frais d'études			5 000,00	5 000,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique			5 000,00	5 000,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2022	Recettes de l'exercice	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c</b>	<b>d</b>	<b>0,00</b>
13	Subventions d'investissement reçues	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00

<b>RESULTAT = (c + d) - (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>-10 000,00</b>
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée d

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N° 2304****LIBELLE : TRAVAUX BAT COMMUNAUX**

Chap. / Art.	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/2023	Restes à réaliser 2022 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>a</b>	<b>0,00</b>	<b>75 000,00</b>	<b>b</b>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	75 000,00	75 000,00	
21318	Autres bâtiments publics			75 000,00	75 000,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

<b>RECETTES (répartition) (Pour information)</b>		<b>Restes à réaliser 2022</b>	<b>Recettes de l'exercice</b>	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c</b>	<b>0,00</b>	<b>d</b>
13	Subventions d'investissement reçues	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00

<b>RESULTAT = (c + d) - (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>-75 000,00</b>
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée d

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N° 2305****LIBELLE : TRAVAUX DANS LES ECOLES**

Chap. / Art.	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/2023	Restes à réaliser 2022 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>a</b>	<b>0,00</b>	<b>110 000,00</b>	<b>b</b>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	110 000,00	110 000,00	
21312	Bâtiments scolaires			110 000,00	110 000,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

<b>RECETTES (répartition) (Pour information)</b>		<b>Restes à réaliser 2022</b>	<b>Recettes de l'exercice</b>	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c</b>	<b>d</b>	<b>0,00</b>
13	Subventions d'investissement reçues	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00

<b>RESULTAT = (c + d) - (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>-110 000,00</b>
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée d

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N° 2306****LIBELLE : PROGRAMME VOIRIE (marché BC) 2022-2026**

Chap. / Art.	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/2023	Restes à réaliser 2022 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>a</b>	<b>0,00</b>	<b>150 000,00</b>	<b>b</b>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	150 000,00	150 000,00	
2151	Réseaux de voirie			150 000,00	150 000,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

<b>RECETTES (répartition) (Pour information)</b>		<b>Restes à réaliser 2022</b>	<b>Recettes de l'exercice</b>	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c</b>	<b>0,00</b>	<b>d</b>
13	Subventions d'investissement reçues		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) - (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>-150 000,00</b>
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée d

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N° 2307****LIBELLE : EXTENSION CIMETIERE**

Chap. / Art.	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/2023	Restes à réaliser 2022 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>a</b>	<b>0,00</b>	<b>32 981,34</b>	<b>b</b>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	32 981,34	32 981,34	
21316	Equipements du cimetière			32 981,34	32 981,34	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

<b>RECETTES (répartition) (Pour information)</b>		<b>Restes à réaliser 2022</b>	<b>Recettes de l'exercice</b>	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c</b>	<b>0,00</b>	<b>d</b>
13	Subventions d'investissement reçues	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00

<b>RESULTAT = (c + d) - (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>-32 981,34</b>
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée d

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N° 2308****LIBELLE : PLAN GESTION BARTHES DE LA NIVE**

Chap. / Art.	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/2023	Restes à réaliser 2022 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	<b>DEPENSES</b>	<b>0,00</b>	<b>a</b>	<b>0,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>b</b>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	
2128	Autres agencements et aménagements de			10 000,00	10 000,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

<b>RECETTES (répartition) (Pour information)</b>		<b>Restes à réaliser 2022</b>	<b>Recettes de l'exercice</b>	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c</b>	<b>0,00</b>	<b>d</b>
13	Subventions d'investissement reçues	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00

<b>RESULTAT = (c + d) - (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>-10 000,00</b>
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée d

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N° 2309****LIBELLE : TRANSITION ECOLOGIQUE**

Chap. / Art.	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/2023	Restes à réaliser 2022 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>a</b>	<b>0,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>b</b>
20	Immobilisations incorporelles	0,00		10 000,00		10 000,00
2031	Frais d'études			10 000,00		10 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00		0,00

<b>RECETTES (répartition) (Pour information)</b>		<b>Restes à réaliser 2022</b>	<b>Recettes de l'exercice</b>	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c</b>	<b>d</b>	<b>0,00</b>
13	Subventions d'investissement reçues	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00

<b>RESULTAT = (c + d) - (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>-10 000,00</b>
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée d

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N° 2310****LIBELLE : REBOISEMENT DES ESPACES PUBLICS**

Chap. / Art.	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/2023	Restes à réaliser 2022 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>a</b>	<b>0,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>b</b>
20	Immobilisations incorporelles	0,00		2 000,00		2 000,00
2031	Frais d'études			2 000,00		2 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		3 000,00		3 000,00
2117	Bois et forêts			3 000,00		3 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00		0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2022	Recettes de l'exercice	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c</b>	<b>0,00</b>	<b>d</b>
13	Subventions d'investissement reçues		0,00	
16	Emprunts et dettes assimilés		0,00	
20	Immobilisations incorporelles		0,00	
204	Subventions d'équipement versées		0,00	
21	Immobilisations corporelles		0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	
23	Immobilisations en cours		0,00	

<b>RESULTAT = (c + d) - (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>-5 000,00</b>
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée d

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N° 2311**  
**LIBELLE : REPRISE CONCESSIONS CIMETIERE**

Chap. / Art.	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/2023	Restes à réaliser 2022 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>a</b>	<b>0,00</b>	<b>7 968,00</b>	<b>b</b>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	7 968,00	7 968,00	
2031	Frais d'études			7 968,00	7 968,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

<b>RECETTES (répartition) (Pour information)</b>		<b>Restes à réaliser 2022</b>	<b>Recettes de l'exercice</b>	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c</b>	<b>d</b>	<b>0,00</b>
13	Subventions d'investissement reçues	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00

<b>RESULTAT = (c + d) - (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>-7 968,00</b>
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée d

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N° 2312****LIBELLE : INTEMPERIES 2023**

Chap. / Art.	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/2023	Restes à réaliser 2022 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	<b>DEPENSES</b>	<b>0,00</b>	<b>a</b>	<b>0,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>b</b>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	
2151	Réseaux de voirie			20 000,00	20 000,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

<b>RECETTES (répartition) (Pour information)</b>		<b>Restes à réaliser 2022</b>	<b>Recettes de l'exercice</b>	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c</b>	<b>0,00</b>	<b>d</b>
13	Subventions d'investissement reçues		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) - (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>-20 000,00</b>
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée d

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N° 71****LIBELLE : TRVX ACCESSIBILITE BAT COMMUNAUX 2016**

Chap. / Art.	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/2023	Restes à réaliser 2022 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>30 091,40</b>	<b>a 2 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>b 0,00</b>	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	23 829,48	2 000,00	0,00	0,00	
21318	Autres bâtiments publics	11 715,90	2 000,00			
	Autres (2135)	12 113,58				
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	6 261,92	0,00	0,00	0,00	
	Autres (2313)	6 261,92				

<b>RECETTES (répartition) (Pour information)</b>		<b>Restes à réaliser 2022</b>	<b>Recettes de l'exercice</b>
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c 0,00</b>	<b>d 0,00</b>
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) - (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>-2 000,00</b>
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailer les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée d

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N° 73****LIBELLE : INTEMPERIES 2016**

Chap. / Art.	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/2023	Restes à réaliser 2022 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>194 593,94</b>	<b>a</b>	<b>826,80</b>	<b>0,00</b>	<b>b</b>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	<b>194 593,94</b>	<b>826,80</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
2313	Constructions	194 593,94	826,80	0,00	0,00	

<b>RECETTES (répartition) (Pour information)</b>		<b>Restes à réaliser 2022</b>	<b>Recettes de l'exercice</b>	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c</b>	<b>d</b>	<b>0,00</b>
13	Subventions d'investissement reçues	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00

<b>RESULTAT = (c + d) - (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>-826,80</b>
---	----------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée d

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N° 82****LIBELLE : REFECTION MAIRIE ET LABIA**

Chap. / Art.	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/2023	Restes à réaliser 2022 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>16 939,56</b>	<b>a 23 060,44</b>	<b>250 000,00</b>	<b>b 250 000,00</b>	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	13 830,34	0,00	0,00	
21318	Autres bâtiments publics		13 830,34			
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	<b>16 939,56</b>	<b>9 230,10</b>	<b>250 000,00</b>	<b>250 000,00</b>	
2313	Constructions	16 939,56	9 230,10	250 000,00	250 000,00	

<b>RECETTES (répartition) (Pour information)</b>		<b>Restes à réaliser 2022</b>	<b>Recettes de l'exercice</b>	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c 0,00</b>	<b>d</b>	<b>0,00</b>
13	Subventions d'investissement reçues	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00

<b>RESULTAT = (c + d) - (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>-273 060,44</b>
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée d

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N° 85****LIBELLE : SECURISATION RD 257**

Chap. / Art.	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/2023	Restes à réaliser 2022 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>327 020,15</b>	<b>a 1 510,00</b>	<b>0,00</b>	<b>b 0,00</b>	
20	Immobilisations incorporelles	<b>9 332,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
	Autres (2031)	9 332,00				
204	Subventions d'équipement versées	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
21	Immobilisations corporelles	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
22	Immobilisations reçues en affectation	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
23	Immobilisations en cours	<b>317 688,15</b>	<b>1 510,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
2315	Installation, matériel et outillage technique	317 688,15	1 510,00	0,00	0,00	

<b>RECETTES (répartition) (Pour information)</b>		<b>Restes à réaliser 2022</b>	<b>Recettes de l'exercice</b>	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c 0,00</b>	<b>d</b>	<b>0,00</b>
13	Subventions d'investissement reçues	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
16	Emprunts et dettes assimilés	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
20	Immobilisations incorporelles	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
204	Subventions d'équipement versées	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
21	Immobilisations corporelles	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
22	Immobilisations reçues en affectation	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
23	Immobilisations en cours	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>

<b>RESULTAT = (c + d) - (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>-1 510,00</b>
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée d

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N° 89****LIBELLE : VOIRIE 2018**

Chap. / Art.	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/2023	Restes à réaliser 2022 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>177 949,92</b>	<b>a 16,80</b>	<b>0,00</b>	<b>b 0,00</b>	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	<b>177 949,92</b>	<b>16,80</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
2315	Installation, matériel et outillage technique	173 323,92	16,80	0,00	0,00	
	Autres (2313)	4 626,00				

<b>RECETTES (répartition) (Pour information)</b>		<b>Restes à réaliser 2022</b>	<b>Recettes de l'exercice</b>	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c 0,00</b>	<b>d 0,00</b>	
13	Subventions d'investissement reçues	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00

<b>RESULTAT = (c + d) - (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>-16,80</b>
---	---------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailer les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée d

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N° 90****LIBELLE : AMENAGT. TRANSPORT URBAIN DE PERSONNES**

Chap. / Art.	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/2023	Restes à réaliser 2022 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>144 588,12</b>	<b>a 1 336,50</b>	<b>0,00</b>	<b>b 0,00</b>	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	<b>144 588,12</b>	<b>1 336,50</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
2312	Agencements et aménagements de terra Autres (2315)	136 546,28 8 041,84	1 336,50	0,00	0,00	

<b>RECETTES (répartition) (Pour information)</b>		<b>Restes à réaliser 2022</b>	<b>Recettes de l'exercice</b>	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c 0,00</b>	<b>d</b>	<b>0,00</b>
13	Subventions d'investissement reçues	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00

<b>RESULTAT = (c + d) - (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>-1 336,50</b>
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailer les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée d

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N° 92**  
**LIBELLE : CREATION DE PISTES FORESTIERES**

Chap. / Art.	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/2023	Restes à réaliser 2022 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>1 440,00</b>	<b>a 123 292,80</b>	<b>0,00</b>	<b>b 0,00</b>	
20	Immobilisations incorporelles	1 440,00	0,00	0,00	0,00	
	Autres (2031)	1 440,00				
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	123 292,80	0,00	0,00	
2128	Autres agencements et aménagements de		123 292,80			
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

<b>RECETTES (répartition) (Pour information)</b>		<b>Restes à réaliser 2022</b>	<b>Recettes de l'exercice</b>	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c 0,00</b>	<b>d</b>	<b>0,00</b>
13	Subventions d'investissement reçues	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00

<b>RESULTAT = (c + d) - (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>-123 292,80</b>
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée d

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N° 94****LIBELLE : Construction d'une maison de santé**

Chap. / Art.	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/2023	Restes à réaliser 2022 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>1 342 010,11</b>	<b>a 175 626,43</b>	<b>10 000,00</b>	<b>b 10 000,00</b>	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	6 300,00	6 300,00	
2128	Autres agencements et aménagements de			6 300,00	6 300,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	<b>1 342 010,11</b>	<b>175 626,43</b>	<b>3 700,00</b>	<b>3 700,00</b>	
2313	Constructions	1 342 010,11	175 626,43	3 700,00	3 700,00	

<b>RECETTES (répartition) (Pour information)</b>		<b>Restes à réaliser 2022</b>	<b>Recettes de l'exercice</b>
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c 40 000,00</b>	<b>d 0,00</b>
13	Subventions d'investissement reçues	40 000,00	0,00
1321	Etats et établissements nationaux	40 000,00	
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) - (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>-145 626,43</b>
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée d

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N° 99****LIBELLE : Sécurisation de la RD 137 Arlasia**

Chap. / Art.	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/2023	Restes à réaliser 2022 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	<b>DEPENSES</b>	<b>586 491,15</b>	<b>a 3 412,88</b>	<b>0,00</b>	<b>b 0,00</b>	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	<b>586 491,15</b>	<b>3 412,88</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
2151	Réseaux de voirie	586 491,15	3 412,88			
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

<b>RECETTES (répartition) (Pour information)</b>		<b>Restes à réaliser 2022</b>	<b>Recettes de l'exercice</b>	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c 0,00</b>	<b>d</b>	<b>0,00</b>
13	Subventions d'investissement reçues	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00

<b>RESULTAT = (c + d) - (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>-3 412,88</b>
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée d

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

## A2.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2023	Montant des tirages 2022	Montant des remboursements 2022		Encours restant dû au 01/01/2023
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 - Avances du Trésor						
Néant						
5192 - Avances de trésorerie						
Néant						
51931 - Lignes de trésorerie						
Néant						
51932 - Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
Néant						
5194 - Billet de trésorerie						
Néant						
5198 - Autres crédits de trésorerie						
Néant						
<b>519 - Crédits de trésorerie (total)</b>						

(1) Circulaire n°NOR : INTB8900071C du 22/02/1989;

(2) Indiquer la date de délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (l'article L.2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A2.2</b>

**A2.2 - REPARTITION PAR NATURES DE DETTES (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobili- sation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembour- sements (6)	Profil d'amortisse- ment (7)	Possi- bilité de rembour- sement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>														
Néant														
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					<b>751 500,00</b>									
<b>1641 Emprunts en euros</b>					<b>751 500,00</b>									
10278003020002002180	CREDIT MUTUELLE MIDI-ATLANTIQUE	15/04/2014		10/03/2015	300 000,00	F		1,89	1,89	EUR	T	C	N	A-1
10278023850002028252	CREDIT MUTUEL USTARITZ	09/11/2017		10/02/2018	220 000,00	F	EURIBOR	1,29	1,29	EUR	T	C	N	A-1
20600293	CAISSE D EPARGNE	26/06/2006		12/07/2006	231 500,00	F		3,90	3,90	EUR	A	P	N	A-1
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>														
Néant														
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions partic. (Total)</b>														
Néant														
<b>168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)</b>					<b>751 500,00</b>									
<b>TOTAL GENERAL</b>														

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : EURIBOR 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A2.2</b>

**A2.2 - REPARTITION PAR NATURES DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/2023											ICNE de l'exercice	
	Cou- ver- ture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2023	Durée rési- duelle (en an- nées)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice				
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date du vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>													
Néant													
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>				<b>368 097,31</b>					<b>49 154,56</b>	<b>7 099,10</b>			
1641 Emprunts en euros				368 097,31					49 154,56	7 099,10			
10278003020002002180	N			160 000,00	8,18	F		1,89	20 000,00	2 882,26			
10278023850002028252	N			146 666,60	10,11	F	EURIBOR	1,29	14 666,68	1 821,04			
20600293	N			61 430,71	4,54	F		3,90	14 487,88	2 395,80			
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>													
Néant													
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions partic. (Total)</b>													
Néant													
<b>168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)</b>													
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>368 097,31</b>					<b>49 154,56</b>	<b>7 099,10</b>			

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau " détail des opérations de couverture ".

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales). En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "Intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES												IV	
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX												A2.3	

## A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2023 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
<b>TOTAL ()</b>														
<b>TOTAL ()</b>														
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunel) (A)														
NEANT														
<b>TOTAL (A)</b>														
Barrière simple (B)														
NEANT														
<b>TOTAL (B)</b>														
Option d'échange (C)														
NEANT														
<b>TOTAL (C)</b>														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
NEANT														
<b>TOTAL (D)</b>														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
NEANT														
<b>TOTAL (E)</b>														
Autres types de structure (F)														
NEANT														
<b>TOTAL (F)</b>														
<b>TOTAL GENERAL</b>														

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX</b>	<b>A2.3</b>

**A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2023 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
--	-----------------------------------	-------------	--------------------------------------	--------------------	------------------	------------------------------	------------------	------------------	--------------------	--	--	--	---	--

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice en euro / 2 : Indices inflation française ou zone euros ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écart d'indices hors zone euros / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/2023 ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts payés au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 768.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS		A2.4

## A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nb produits	3				
	% de l'encours	100,00 %	%	%	%	%
	Montant en euros	368 097,31				
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nb prod.					
	% enc.	%	%	%	%	%
	Mtt €					
(C) Option d'échange (swaption)	Nb prod.					
	% enc.	%	%	%	%	%
	Mtt €					
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nb prod.					
	% enc.	%	%	%	%	%
	Mtt €					
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nb prod.					
	% enc.	%	%	%	%	%
	Mtt €					
(F) Autres types de structures	Nb prod.					
	% enc.	%	%	%	%	%
	Mtt €					

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2023 après opérations de couverture éventuelles.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>A2.5</b>

**A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/2023	Date de fin du contrat	Organisme cocontractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option	
Taux fixe (total)														
Néant														
Taux variable simple (total)														
Néant														
Taux complexe (total) (2)														
Néant														
<b>Total</b>														

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un SWAP, d'une option (CAP, FLOOR, TUNNEL, SWAPTION).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

**A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture									Catégorie d'emprunt (8)	
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)			
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768				
Taux fixe (total)											
Néant											
Taux variable simple (total)											
Néant											
Taux complexe (total) (2)											
Néant											
<b>Total</b>											

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b> <b>DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME</b> <b>AUTRES DETTES</b>	<b>A2.6</b> <b>A2.7</b>

**A2.6 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/2023 de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
<b>TOTAL</b>					
<b><u>Auprès des organismes de droit privé</u></b>					
Caisse du crédit agricole Caisse des dépôts et consignations Caisse d'épargne Crédit Local de France / DEXIA Crédit Foncier Crédit Mutuel Crédit National / NATEXIS Banques étrangères Organismes d'assurances Autres prêteurs divers					
<b><u>Auprès des organismes de droit public</u></b>					
Néant					
<b><u>Dette provenant d'émissions obligataires</u></b> <b>(ex : émissions publiques ou privées)</b>					
Néant					

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668

**A2.7 - AUTRES DETTES**

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante
Dettes pour subventions d'équipement à verser en annuités			
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices			
Dettes pour souscription au capital d'une SEM			
Dettes pour location - ventes			
Dettes pour location - acquisitions			
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)			

IV - ANNEXES	IV
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b> <b>ETAT DES PROVISIONS</b> <b>ETALEMENT DES PROVISIONS</b>	A3 A4 A5

#### A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE		Délibération du
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 0,00 €		
<b>Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)</b>	<b>Catégories de biens amortis</b>	<b>Durée (en années)</b>
NEANT		

#### A4 - ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/2023	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
<b>PROVISIONS BUDGETAIRES</b>						
Prov. pour risques et charges (2)						
NEANT						
Provision pour dépréciation (2)						
NEANT						
<b>TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES</b>						
<b>PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>						
Prov. pour risques et charges (2)						
NEANT						
Provision pour dépréciation (2)						
NEANT						
<b>TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée;

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV - ANNEXES	IV
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b> <b>ETAT DES PROVISIONS</b> <b>ETALEMENT DES PROVISIONS</b>	A3 A4 A5

**A5 - ETALEMENT DES PROVISIONS (1)**

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/2023	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
NEANT						

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent "Etat des provisions" qui font l'objet d'un étalement.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES</b>	<b>A6.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B</b>	57 278,25	I 57 278,25
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		57 278,25	57 278,25
1641 Emprunts en euros		49 154,56	49 154,56
168758 Autres groupements		8 123,69	8 123,69
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
020 Dépenses imprévues		0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser de l'exercice précédent (3)(4)	Solde d'exécution D001 (3)(4)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>57 278,25</b>	<b>740 347,65</b>		<b>797 625,90</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Incrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES</b>	<b>A6.2</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>	595 951,70	III 595 951,70
	<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>	251 052,03	251 052,03
10222	FCTVA	135 000,00	135 000,00
10226	Taxe d'aménagement	95 000,00	95 000,00
27638	Autres établissements publics	21 052,03	21 052,03
	<b>Ressources propres internes (b)(2)</b>	344 899,67	344 899,67
024	Produits des cessions d'immobilisations	9 600,00	9 600,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	335 299,67	335 299,67

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affection R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	595 951,70	159 720,26	309 877,73	270 749,66	1 336 299,35

	<b>Montant</b>
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	II 797 625,90
<b>Ressources propres disponibles</b>	IV 1 336 299,35
<b>Solde</b>	V = IV - II (6) 538 673,45

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Incrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE LA REPARTITION DE LA TEOM</b>	<b>A7.2.1</b>

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

**A7.2.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES**

DEPENSES		
Article	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations provisions semi-budgétaires	
014	Atténuations de produits	
022	Dépenses imprévues	
<i>Total des dépenses réelles</i>		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	
023	Virement à la section d'investissement	
<i>Total des dépenses d'ordre</i>		
<b>TOTAL GENERAL</b>		

**A7.2.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES**

RECETTES		
Article	Libellé	Montant
<i>Recettes issues de la TEOM</i>		
7331	Taxes d'enlèvement des ordures ménagères	
<i>Dotations et participations reçues</i>		
74	Dotations, subventions et participations	
<i>Autres recettes de fonctionnement éventuelles</i>		
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	
75	Autres produits de gestion courante	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises provisions semi-budgétaires	
013	Atténuations de charges	
<i>Total des recettes réelles</i>		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	
<i>Total des recettes d'ordre</i>		
<b>TOTAL GENERAL</b>		

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE LA REPARTITION DE LA TEOM</b>	<b>A7.2.2</b>

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

**A7.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES**

<b>DEPENSES</b>		
<b>Article</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	
	Acquisitions d'immobilisations	
	Autres dépenses éventuelles	
020	Dépenses imprévues	
	<b>Total des dépenses réelles</b>	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales	
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	
	<b>TOTAL GENERAL</b>	

**A7.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES**

<b>RECETTES</b>		
<b>Article</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	
	Dotations et subventions reçues	
	Autres recettes éventuelles	
024	Produits des cessions d'immobilisations	
	<b>Total des recettes réelles</b>	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales	
021	Virement de la section de fonctionnement	
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	
	<b>TOTAL GENERAL</b>	

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DES CHARGES TRANSFEREES</b> <b>DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>A8</b> <b>A9</b>

**A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étaut. (en mois)	Date de la délib.	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amort. de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>							
	NEANT						

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II + III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étaut. (en mois)	Date de la délib.	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amort. de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>							
	NEANT						

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II + III)

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DES CHARGES TRANSFEREES</b> <b>DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>A8</b> <b>A9</b>

**A9 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

N° de l'op. :	Intitulé de l'op. :	Date de délibération :		
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/2023 (2)	Restes à réaliser 2022 (3)	Nouveaux crédits votés
	<b>DEPENSES (a)</b>			
NEANT				
	<b>RECETTES (b)</b>			
NEANT				

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Incrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN- ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT</b>	<b>B1.1</b>

**B1.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU**

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/2023
	Année	Profil				
<b>Totaux des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)</b>						170 000,00 163 790,43
OGEC Sacré Coeur	2021	P	Prêt Société Générale	SOCIETE GENERALE	170 000,00	163 790,43
<b>Totaux généraux</b>						170 000,00 163 790,43

(1) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN- ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT</b>	<b>B1.1</b>

**L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)**

Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
		Taux (3)	Index (4)	(5) Taux actuariel	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			en Intérêts (8)	en Capital
14	Mensuelle	F		0,86	F		0,86	A-1		1 366,42	10 717,69
										1 366,42	10 717,69
										1 366,42	10 717,69

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle, M : mensuelle, B: bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle , X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe, V : variable simple, C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget .

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "Intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés).

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

<b>Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT</b>	<b>Valeur en euros</b>
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A 12 084,11
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C 56 253,66
Provisions pour garanties d'emprunts	D
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A + B + C - D 68 337,77</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II 2 284 815,00</b>

<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>I/II * 100</b>	<b>2,99</b>
---	-------------------	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50% des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES	IV
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS</b> <b>ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL</b> <b>ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE</b> <b>ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES</b> <b>ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>B1.3</b> <b>B1.4</b> <b>B1.5</b> <b>B1.6</b>

**B1.3 - 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					2024	2025	2026	2027	Cumul restant	Total (2)
	NEANT									

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul

**B1.4 - ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts invest. (1)	Somme nette des parts invest. (2)
NEANT									

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

**B1.5 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 01/01/2023	Annuité versée au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités						
	NEANT						
	8018 Autres engagements donnés						
	* Au profit d'organismes publics						
	NEANT						
	* Au profit d'organismes privés (1)						
	NEANT						
	Total						

IV - ANNEXES	IV
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS</b>	
<b>ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL</b>	<b>B1.3</b>
<b>ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE</b>	<b>B1.4</b>
<b>ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>B1.5</b>
<b>ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>B1.6</b>

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (article L.1611- 3- 2 du CGCT) : L' " Organisme bénéficiaire " de la garantie est toute personne titulaire d'un " titre éligible " émis ou créé par l'Agence France Locale. La rubrique " Périodicité " n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède. La colonne " Dette en capital à l'origine " correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible. La colonne " Dette en capital 01/01/2023" correspond au montant résiduel de la garantie au 01/01/2023. La colonne " Annuité à verser au cours de l'exercice " n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie

**B1.6 - ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/2023	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)						
	NEANT						
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)						
	NEANT						
	8028 Autres engagements reçus				440 906,24	440 906,24	
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				440 906,24	440 906,24	
2013	Remboursement avance construction bar restaurant	budget annexe bar restaurant	0	Annuelle	405 919,99	405 919,99	
2016	Remboursement	budget annexe bar restaurant	0	Annuelle	34 986,25	34 986,25	
	Engagements reçus des entreprises						
	NEANT						
	Total				440 906,24	440 906,24	

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS</b> <b>SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET</b>	<b>B1.7</b>

## B1.7 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (article L. 2311-7 du CGCT)

Article	Subventions	Objet	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>INVESTISSEMENT</b>					
	NEANT				
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
6574	<b>Subv.fonct.aux asso.&amp;autres pers. de droits privé</b>				152 386,00
	SUBVENTION 2023		AEEM ENSEIGNEMENT AUX ENFANTS MALAD	Association	80,00
	SUBVENTION 2023		AMETZA IKASTOLA ST PIERRE D'IRUBE	Association	4 800,00
	SUBVENTION 2023		AMF PROTECTION CIVILE FNPC	Association	0,00
	SUBVENTION 2023		APE ECOLE PUBLIQUE	Association	3 926,00
	SUBVENTION 2023		APE IRUMENDI ECOLE PRIVEE	Association	3 300,00
	SUBVENTION 2023		ASS SPORTIVE ECOLE PUBLIQUE	Association	250,00
	SUBVENTION 2023		ASS UNIQUE ANCIENS COMBATTANT	Association	1 800,00
	SUBVENTION 2023		ASSOCIATION SPORTIVE MILAFRANGA	Association	400,00
	SUBVENTION 2023		BANQUE ALIMENTAIRE BAYONNE ET PAYS B	Association	900,00
	SUBVENTION 2023		BASURDEAK	Association	0,00
	SUBVENTION 2023		BIZI BERRIA	Association	400,00
	SUBVENTION 2023		CADRE DE VIE NON AUX VOIES NOUVELLES T	Association	100,00
	SUBVENTION 2023		CLUB AUTO MOTO MILAFRANGA	Association	0,00
	SUBVENTION 2023		COMICE AGRICOLE CANTONA	Association	200,00
	SUBVENTION 2023		COMITE DES FETES VILLEFRANQUE	Association	0,00
	SUBVENTION 2023		DENEK BAT	Association	0,00
	SUBVENTION 2023		ENTZUN IKUS	Association	500,00
	SUBVENTION 2023		ERROBIKO LAGUNAK	Association	400,00
	SUBVENTION 2023		ESKULARI	Association	800,00
	SUBVENTION 2023		ETZI ETXEA - MIELLERIE COLLECTIVE	Association	0,00
	SUBVENTION 2023		GYM VOLONTAIRE ON EGIN	Association	350,00
	SUBVENTION 2023		HANDISPORT PAYS BASQUE	Association	250,00

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET</b>	<b>B1.7</b>

**B1.7 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**  
 (article L. 2311-7 du CGCT)

Article	Subventions	Objet	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
	SUBVENTION 2023		HARRIXIORDI	Association	0,00
	SUBVENTION 2023		HEMEN HEMEN ELKARTEA	Association	0,00
	SUBVENTION 2023		HERRI URRATS	Association	0,00
	SUBVENTION 2023		IKAS BI ST JEAN DE LUZ	Association	200,00
	SUBVENTION 2023		JUDO CLUB MILAFRANGA	Association	350,00
	SUBVENTION 2023		KIMUA ASSOCIATION IKASTOLA	Association	800,00
	SUBVENTION 2023		LA PREVENTION ROUTIERE	Association	60,00
	SUBVENTION 2023		LAUBURU	Association	0,00
	SUBVENTION 2023		LEINUA TTIKI	Association	800,00
	SUBVENTION 2023		LURRAMA	Association	0,00
	SUBVENTION 2023		MILAGUNTZA	Association	300,00
	SUBVENTION 2023		NIMINOAK	Association	42 350,00
	SUBVENTION 2023		NIMINOAK	Association	0,00
	SUBVENTION 2023		OGEC IRUMENDI	Association	88 320,00
	SUBVENTION 2023		OGEC SUBV EXCEPTIONNELLE	Association	0,00
	SUBVENTION 2023		OISO	Association	350,00
	SUBVENTION 2023		SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE	Association	0,00
	SUBVENTION 2023		SOCIETE DE CHASSE VILLEFRANQUE	Association	300,00
	SUBVENTION 2023		SOKORRITZAILEAK	Association	100,00

IV - ANNEXES		IV
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b> <b>AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT</b> <b>AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT</b> <b>ETATS DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE</b>		B2.1 B2.2 B3

**B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2023	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2023)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2023) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2023 (2)	Restes à financer de l'exercice 2024	Restes à financer (exercices au-delà de 2024)
NEANT							

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

**B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2023	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2023)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2023) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2023 (2)	Restes à financer de l'exercice 2024	Restes à financer (exercices au-delà de 2024)
NEANT							

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

**B3 - ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE**

Libellé de la recette :			
Reste à employer au 01/01/2023 :			
Recettes			
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
		NEANT	
Total Recettes :			
Dépenses			
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
		NEANT	
Total Dépenses :			
Reste à employer au 31/12/2023 :			

TOTAL Reste à employer au 01/01/2023 :			
TOTAL Recettes		TOTAL Dépenses	
TOTAL Reste à employer au 31/12/2023 :			

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2023</b>	<b>C1</b>

**C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2023**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>ADMINISTRATIVE</b>		<b>7,00</b>	<b>1,00</b>	<b>8,00</b>			
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	2,00	1,00	3,00			
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE C	C	1,00		1,00			
ATTACHE PRINCIPAL	A	1,00		1,00			
ATTACHE TERRITORIAL	A	1,00		1,00			
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	B	1,00		1,00			
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CL (AV. SEPT. 20	B	1,00		1,00			
<b>TECHNIQUE</b>		<b>7,00</b>	<b>5,00</b>	<b>12,00</b>			
ADJOINT TECHNIQUE	C	1,00	1,00	2,00			
ADJOINT TECHNIQUE (AV. JANV. 2019)	C		1,00	1,00			
ADJOINT TECHNIQUE (AV. JANV. 2022)	C	1,00		1,00			
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CL.	C	2,00		2,00			
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CL.	C	2,00	3,00	5,00			
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	1,00		1,00			
<b>ANIMATION</b>			<b>1,00</b>	<b>1,00</b>			
ADJOINT D'ANIMATION	C		1,00	1,00			
<b>EMPLOIS NON CITES (5)</b>							
NEANT							
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>14,00</b>	<b>7,00</b>	<b>21,00</b>			

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ( $0,8 * 6/12$ ).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2023</b>	<b>C1</b>

**C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2023 (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2023	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>						
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367		A	
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367		A	
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>						
NEANT						
<b>TOTAL GENERAL</b>						

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2023</b>	<b>C1</b>

(1) CATEGORIES : A, B et C

(2) SECTEUR ADM : Administratif

TECH : Technique

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

S : Social

MS : Médico-social

MT : Médico-technique

SP : Sportif

CULT : Culturel

ANIM : Animation

PM : Police

OTR : Missions non rattachables à une filière

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération annuelle)

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a<sup>e</sup> : article 3, 1<sup>er</sup> alinéa : accroissement temporaire d'activité3-b : article 3, 2<sup>ème</sup> alinéa : accroissement saisonnier d'activité

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...),

3-2 : vacance temporaire d'un emploi

3-3-1<sup>e</sup> : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes3-3-2<sup>e</sup> : emploi du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient3-3-3<sup>e</sup> : emploi de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil3-3-4<sup>e</sup> : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité du temps de travail est inférieure à 50%3-3-5<sup>e</sup> : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de cabinets

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus

A : autres (préciser)

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A / autres" et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés)

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b> <b>LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>	<b>C2</b>

**C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

<p>Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.</p>				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) NEANT				
Détention d'une part du capital 19/10/2021	SPL PYRENEES ATLANTIQ	société publique locale	société publique locale	500,00
Garantie ou cautionnement d'un emprunt 04/06/2022	OGEC SACRE COEUR	Ecole privée	Association de droit privé	170 000,00
Subventions supérieures à 75000 euros ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme NEANT				
Autres NEANT				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement;

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV - ANNEXES	IV
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b>	
<b>LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS</b>	C3.1
<b>LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE</b>	C3.2
<b>LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN B.A.</b>	C3.3
<b>LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN B.A.</b>	C3.4

**C3.1 - LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
<b>Etablissements publics de coopération intercommunale</b>			
Communauté d'Agglomération du Pays Basque Syndicat Txakurrak	05/09/2013	fisca additionnelle participation/ an	4 579,20
<b>Autres organismes de regroupement</b>			
APGL association des maires des Pyrénées Atlantiques CAUE euskal moneta eusko Syndicat de mobilités Syndicat Départemental d'Energie syndicat départemental d'énergie	24/09/2020	Participation/ an cotisation annuelle adhésion annuelle cotisation annuelle participation/ an  cotisation annuelle	17 620,00 899,00 680,00 282,30 8 960,00  22,87

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

**C3.2 - LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE (1)**

CATEGORIE D'ETABLISSEMENT	INTITULE / OBJET DE L'ETABLISSEMENT	DATE DE CREATION	N° ET DATE DE DELIBERATION	NATURE DE L'ACTIVITE (SPIC/SPA)	TVA (oui/ non)
CCAS	CCAS				
CE					
Régie personnalisée					

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence. Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

**C3.3 - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

CATEGORIE DE SERVICE	INTITULE / OBJET DU SERVICE	DATE DE CREATION	N° ET DATE DE DELIBERATION	N° SIRET	NATURE DE L'ACTIVITE (SPIC/SPA)	TVA (oui/ non)
Régie à seule autonomie financière						
Lotissement						
Service social et médico-social						

**C3.4 - LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

IV - ANNEXES	IV
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b> <b>LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS</b> <b>LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE</b> <b>LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN B.A.</b> <b>LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN B.A.</b>	C3.1 C3.2 C3.3 C3.4

CATEGORIE DE SERVICE	INTITULE / OBJET DU SERVICE	DATE DE CREATION	N° ET DATE DE DELIBERATION	NATURE DE L'ACTIVITE (SPIC/SPA)
NEANT				

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES</b>	<b>D1</b>

**D1 - TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases / 2022	Taux appliqués par décision de l'assemb. délibérante	Variation des taux / 2022 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation des produits / 2022 (%)
TFPB	3 958 000,000	9,883 %	24,280 %	0,000 %	961 002,000	9,883 %
TFPNB	95 900,000	7,753 %	28,180 %	0,000 %	27 025,000	7,755 %
CFE		0,000 %		0,000 %		0,000 %
Taxe d'habitation résidence secondaire	388 485,000	0,000 %	10,610 %	0,000 %	41 218,000	0,000 %
<b>TOTAL</b>	<b>4 442 385,000</b>	<b>9,832 %</b>			<b>1 029 245,000</b>	<b>9,824 %</b>

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRÊTÉ ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Nombre de membres en exercice :	23
Nombre de membres présents:	.....
Nombre de suffrages exprimés :	.....
VOTES -	Pour : .....
	Contre : .....
	Abstentions : .....

Date de convocation : 22/03/2023

Présenté par le Maire ,  
A Villefranque, le 28/03/2023  
le Maire ,  
Délibéré par le Conseil Municipal en session Ordinaire  
A Villefranque, le 28/03/2023

Les membres du Conseil Municipal,

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en sous-préfecture, le  
\_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_, et de la publication le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_\_

A Villefranque, le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_\_